



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un démantèlement ECLAIR de l'éducation prioritaire?

Le SNUipp dénonce l'annonce, par voie de presse, sans aucune consultation des personnels ou des syndicats, de l'extension du dispositif CLAIR aux écoles ; C'est faire peu de cas de l'engagement et de l'expérience des enseignants travaillant en zone d'éducation prioritaire ! La reconnaissance bien tardive par le ministère du rôle et de l'importance de l'école primaire pour favoriser la réussite scolaire ne peut cacher de nombreuses inquiétudes : Quel sort est réservé aux écoles en RAR et RRS ? Que sera le devenir des coordonnateurs de réseaux ? Qui pilotera le dispositif ? Quel sera l'avenir des maîtres surnuméraires et des enseignants référents ?

Le SNUipp ne partage pas la conception sécuritaire qui avait initié la mise en oeuvre de ce dispositif. Il dénonce également la mise en place du système de postes à profil qui pourrait l'accompagner. Si le ministère affirme que ni les directeurs d'école, ni les IEN ne recruteront les enseignants, le SNUipp s'inquiète d'une possible dérégulation en matière de gestion des personnels. Il regrette aussi l'effacement de la notion de réseau présente en RAR ou RRS et l'absence de proposition concrète au niveau pédagogique.

Alors que la politique de l'éducation prioritaire devrait être une des priorités de notre système éducatif, le ministre serait bien inspiré de suivre les préconisations du récent rapport de la DGESCO sur les RAR. Celui-ci pointe entre autres que "la mobilisation des équipes, notamment des enseignants, sur des dimensions plus éducatives a permis d'apaiser notablement le climat scolaire".

Le SNUipp partage certaines conclusions du rapport. Oui, les maîtres supplémentaires sont un facteur d'efficacité et de meilleure prise en charge des élèves en difficultés, oui la formation et le travail en équipe y compris entre les écoles et les collèges sont indispensables, oui, les enseignants-référents jouent un rôle important dans le fonctionnement de ces réseaux.

Ces leviers doivent être réaffirmés, consolidés et reconnus au sein de toute l'éducation prioritaire notamment dans les RRS. Le SNUipp refuse que cette extension des CLAIR soit un prétexte au démantèlement complet de l'éducation prioritaire.

C'est l'exigence d'une politique visant à la réussite de tous les élèves en éducation prioritaire que le Snuipp portera aussi lors de la journée du 22 janvier.

Paris, le 18 janvier 2011

* En juin 2010, le SNUipp rendait compte d'une enquête sur l'éducation prioritaire menée auprès de 60 de ses sections départementales. A lire en ligne :<http://www.snuipp.fr/Enquete-aupres-des-sections>

*Ci-joint une note de presse « Zoom sur l'éducation prioritaire » rassemblant notamment des données chiffrées sur le sujet.

Paris, le 18 janvier 2011